

Technicien·ne de maintenance des équipements terminaux

Mission

Le/la Technicien·ne de maintenance des équipements terminaux a pour mission d'assurer la maintenance et le dépannage, selon les procédures établies, des équipements et des bâtiments aéroportuaires afin de garantir la continuité de fonctionnement des installations

Activités

Assurer la maintenance et le dépannage de l'ensemble des installations et des équipements aéroportuaires (tri bagage, passerelles télescopiques, balisage lumineux de la piste, systèmes vidéo surveillance...), de façon polyvalente

Contribuer à la réalisation et à l'amélioration des travaux de maintenance préventive et curative

Participer aux contrôles et aux opérations de mise en service suite aux interventions de prestataires externes sur les équipements

Rendre compte des problèmes techniques rencontrés

Représenter l'aéroport auprès des clients internes et externes (entreprises sous-traitantes, prestataires, compagnies aériennes) et auprès des clients-passagers lors des interventions dans les terminaux.

Compétences & Qualités

Réactivité et rapidité de diagnostic

Hiérarchiser les priorités

Esprit d'équipe, et forte autonomie dans la réalisation de travaux

Sens relationnel et sens du client (travail en lieu public ou sur les pistes)

Conditions d'exercice

Le/la Technicien·ne travaille chez un gestionnaire d'aéroport. Le travail s'effectue dans les "Aérogares", sur les pistes ou dans des zones d'un aéroport inaccessibles aux clients-passagers, en horaires décalés, y compris les week-ends et les jours fériés. Le/la Technicien·ne peut être amené à affectuer des astreintes. Le port de vêtements de travail spécifiques et d'équipements de protection individuelle est de rigueur. Pour se rendre sur l'aéroport avec une activité en horaires décalés, il y a lieu de vérifier l'existence de transports en commun compatibles, ou sinon, disposer d'un moyen de transport. Le permis B et un véhicule personnel sont fortement recommandés.

N.B. : Le Titre de Circulation Aéroportuaire est impératif pour les métiers se déroulant en zones réservées (après les postes de sûreté aéroportuaire). Ce titre est délivré par les autorités administratives compétentes après une enquête de moralité. Tout problème antérieur avec la police et/ou la justice peut entraîner la non obtention de ce titre.

Formation

Formation technique Bac à Bac + 2 du domaine électronique, électrotechnique ou maintenance industrielle.

Évolution

Le/la Technicien·ne de maintenance peut évoluer vers des fonctions d'encadrement

Accès à l'emploi

Postulez auprès des gestionnaires d'aéroports